



L'obligation du tri à la source des biodéchets : quelles solutions pour les habitants de Fontainebleau ?

Éléments descriptifs de la politique du SMICTOM sur le territoire bellifontain

Depuis le 31 décembre 2023, la loi nous impose de séparer nos déchets alimentaires des ordures ménagères, pour tous les producteurs, y compris les particuliers. C'est ce qu'on appelle le tri à la source des biodéchets.

Véritable levier de réduction des déchets, le tri des déchets alimentaires permet de réduire de 30% le poids de nos poubelles d'ordures ménagères, soit 80kg par an et par habitant.

Ces déchets peuvent et doivent être valorisés spécifiquement. Ils représentent une ressource très utile pour enrichir nos sols (par la pratique du compostage) ou produire une énergie renouvelable (par la méthanisation).

Pour répondre à cette obligation, trois mots d'ordre pour le SMICTOM de la Région de Fontainebleau :

- 1) **Continuer** les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Il ne faut pas oublier que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
- 2) **Renforcer** le déploiement du compostage partout et pour tous, tant que les plans individuels que collectifs.
- 3) **Déployer** des points de collecte en apport volontaire pour proposer une solution complémentaire au compostage.

#1 Le compostage

Dans nos communes, nos jardins ou avec nos voisins, le compostage est une solution simple, efficace et accessible au plus grand nombre, même en centre-ville ou en habitat collectif. Il permet de transformer nos biodéchets en un substrat riche, sans avoir à les transporter. Faire du compost, c'est créer de la matière et encourager le vivant.

Comment obtenir un composteur ?

Le SMICTOM en propose à prix réduits avec la livraison et le montage gratuits. Que vous soyez un particulier, une entreprise, une association, ou encore une école... le SMICTOM peut vous conseiller dans votre pratique : fini les mauvaises odeurs et le compost tout sec au fond du jardin. Contactez-nous au : **0800 133 895** (appel gratuit)

*Consultez toutes les vidéos tutoriels compostage sur le site internet du SMICTOM :
<https://www.smictom-fontainebleau.fr/le-compostage/le-compostage-2/>*

Bon à savoir : Le SMICTOM propose un accompagnement gratuit pour la mise en place et le suivi de sites de compostage partagés en pied d'immeuble, au sein de votre résidence ou de votre quartier. Pour en savoir plus et évaluer la faisabilité, contactez notre maître-composteur au **01 84 74 81 62** ou par email à compostage@smictom-fontainebleau.fr

#2 La collecte en points d'apport volontaire

En complément, à destination des habitants qui ne peuvent pas pratiquer le compostage, une collecte séparée des déchets alimentaires en points d'apports volontaires est mise en place depuis la fin de l'année 2023.

Collectés à vélo par l'association Compost et Nous, les déchets alimentaires sont ensuite valorisés par compostage sur un site à proximité.

Après le déploiement de dix points d'apport volontaires en décembre 2023, le dispositif est renforcé avec l'implantation de 14 nouveaux abris-bacs pour un total de 24 points d'apport sur la ville de Fontainebleau.

Trouvez la borne la plus proche de chez vous sur : <https://www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau/>

Afin d'accompagner ce changement, les foyers qui le souhaitent peuvent obtenir un « kit biodéchets » auprès de leur mairie. Pour obtenir votre kit, remplissez le formulaire en ligne : <https://forms.gle/34D7mnpzSnTK2UKw5>

Vous l'aurez compris, il est temps de valoriser nos déchets organiques et de favoriser leur retour au sol afin de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire. Il est temps de changer, il est temps de composter !